



Mariage prévu en Suisse

27.04.2022

Les offices de l'état civil en Suisse sont responsables des questions relatives au mariage. Le partenaire résidant en Suisse doit donc s'adresser à l'office de l'état civil du futur lieu de mariage pour s'informer sur la procédure prévue et définir les documents qui lui sont nécessaires en Suisse.

Les partenaires biélorusses et les citoyens suisses résidant au Bélarus doivent soumettre les documents **personnellement** à l'ambassade de Suisse à Moscou (rendez-vous préalable requis).

Documents et certificats d'état civil pour la préparation du mariage

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification/remarques
<input type="checkbox"/> Demande de préparation du mariage	Tous les champs doivent être remplis (dans une langue officielle de la Suisse)	Le formulaire vous sera envoyé par courriel lorsque vous arrangez le rendez-vous.
<input type="checkbox"/> Attestation de domicile	Certificat d'adresse de résidence officiellement enregistrée ou temporaire, disponible auprès de l'administration du logement.	Aucune apostille nécessaire.
<input type="checkbox"/> Acte de naissance (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille	Disponible à l'office de l'état civil	Apostille : Ministère des affaires étrangères
<input type="checkbox"/> Confirmation de l'état civil , en original avec apostille	Délivré par l'office de l'état civil compétent avec informations sur l'état civil depuis l'âge de la majorité.	Apostille : Ministère des affaires étrangères

Etat civil « divorcé »: Certificats / documents supplémentaires nécessaires:

<input type="checkbox"/> Certificat de divorce (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille ou <input type="checkbox"/> Jugement de divorce Copie certifiée conforme avec apostille et le timbre du tribunal	Les documents doivent indiquer la date légale du divorce et la garde des enfants mineurs.	Apostille : Ministère des affaires étrangères Apostille jugement de divorce: Administration judiciaire principale du comité exécutif de la ville de Minsk ou de la région compétente.
---	--	--

<input type="checkbox"/> Attestation concernant le mariage antérieur Original avec apostille		
--	--	--

Etat civil « veuf »: Certificats / documents supplémentaires nécessaires

<input type="checkbox"/> Certificat de décès (ΠΟΒΤΟΡΗΟΕ/ Duplicata) avec apostille <input type="checkbox"/> Attestation concernant le mariage antérieur Original avec apostille	Délivré par le bureau d'état civil.	Apostille : Ministère des affaires étrangères
---	-------------------------------------	---

<input type="checkbox"/> Passeport original <input type="checkbox"/> 2 copies des pages avec annotations <input type="checkbox"/> 2 copies de la page des données personnelles	Le passeport sera restitué à la fin du rendez-vous. S'il y a plusieurs passeports, apportez-les tous avec vous.	Les copies n'ont pas besoin d'être certifiées.
--	---	--

Documents du fiancé qui vit en Suisse

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification
<input type="checkbox"/> 4 copies du passeport de voyage (ou copie du recto et verso de la carte d'identité)		Aucune authentification requise.
Si le fiancé n'a pas la nationalité suisse, fournir également: <input type="checkbox"/> 4 copies du titre de séjour suisse		Aucune authentification requise.

Documents supplémentaires pour l'entrée en Suisse /
demande de visa pour prise de résidence

Document / certificat	Informations supplémentaires	Remarques
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa pour le visa D Le formulaire doit être présenté en trois exemplaires et en personne , ceci s'applique également aux enfants.	Site Web de l'ambassade Conseil: remplissez le formulaire une fois sur le PC, puis imprimez-le trois fois.	Les demandes de regroupement familial des conjoints et des enfants doivent être présentées en personne à la représentation
<input type="checkbox"/> 4 photos-passeport	Exigences photographiques	
<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire avec une apostille et une traduction notariée +1 copie des documents	Disponible auprès des autorités compétentes du ministère de l'Intérieur.	Biélorussie: Ministère des affaires étrangères
<input type="checkbox"/> Preuve de compétences linguistiques en allemand, français ou italien +1 copie Pas applicable si le fiancé est de nationalité Suisse ou un ressortissant de l'UE/AELE	Preuve de compétences linguistiques (au moins niveau A1) de la langue parlée dans le futur lieu de résidence en Suisse ou confirmation d'inscription à un cours de langue conduisant à ce niveau.	Un test de langue avec certificat peut être passé dans les instituts culturels suivants: Goethe Institut, Alliance Française, Instituto Culturale Italiano Aucune authentification requise.
<p>Important! Selon la législation suisse en matière de migration, un visa Schengen valable de type C ne permet pas l'entrée pour un mariage avec résidence ultérieure en Suisse. Un visa D est nécessaire à cet effet.</p> <p>Après la présentation de la demande de visa, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines, jusqu'à ce que l'approbation de la délivrance du visa d'entrée soit reçue. Dès que le permis d'entrée est disponible, la section des visas de cette ambassade peut être contactée par email pour obtenir un rendez-vous: moscow.visa@eda.admin.ch</p>		

Veillez prêter une attention particulière aux points suivants:

- **Les actes d'état civil biélorusses (BLR)** (naissance, mariage, divorce, décès) doivent être présentés en duplicata (ПОВТОРНОЕ, deuxième copie) avec apostille. Les copies notariées d'un certificat ne sont pas acceptées. Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois (sauf passeports). L'apostille est apposée par le ministère des Affaires étrangères de Biélorussie.
- **Tous les documents** doivent être traduits en allemand, français ou italien par un traducteur qualifié. Dans tous les documents, **la traduction du prénom et du nom de famille actuels doit être écrite exactement de la même manière que dans le passeport international**. Les traductions doivent être certifiées par un notaire. La certification de traduction par le notaire n'a pas besoin d'être accompagnée d'une apostille.
- Une copie lisible et non certifiée de tous les documents et attestations énumérés ci-dessous au point 1, y compris les traductions, doit être créée de manière à ce qu'il y ait à la fin deux séries de documents: une série avec tous les originaux à transmettre à l'office de l'état civil compétent en Suisse et une série avec des **copies** des originaux pour la documentation de l'ambassade.
- Les documents incomplets seront retournés.

Emoluments

Préparation au mariage (frais de certification, de vérification et de transmission des dossiers)	CHF 305.00	Conformément à la réglementation actuelle sur les frais du DFAE. A la fin du rendez-vous, le client reçoit un reçu.
Frais de visa adulte / enfant	CHF 84.00 / CHF 42.00	
Le montant total doit être payé en RUB par carte de crédit ou de débit lors de l'entretien personnel. Les frais de préparation au mariage comprennent deux heures au guichet. Si le délai de traitement est prolongé en raison de documents manquants ou incomplets ou pour d'autres raisons qui relèvent de la responsabilité du demandeur, un délai supplémentaire sera facturé (CHF 75.00 par demi-heure).		

Prenez rendez-vous / contact

Les documents doivent être déposés en personne, seulement sur rendez-vous. Des rendez-vous sont disponibles du lundi au jeudi à 09h00 ou à 11h00.

Nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous par e-mail en soumettant les informations suivantes à : moscow.cc@eda.admin.ch: Noms, prénoms, dates de naissance de la fiancée et du fiancé, numéros de téléphone et adresses courriels, date du rendez-vous souhaité.

Avec la confirmation du rendez-vous, vous recevrez le formulaire "Demande de préparation au mariage" mentionné ci-dessus, à remplir.

Si vous avez des questions auxquelles cette fiche d'information ne répond pas, nous sommes également heureux d'y répondre par e-mail: moscow.cc@eda.admin.ch.

Les informations par téléphone sont fournies du lundi au jeudi de 14.30 à 15.30, mais l'accessibilité n'est pas toujours garantie. +7 495 258 38 30.

Transmission des actes en Suisse

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines. L'Ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions à ce sujet.